

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

**Séance du lundi 10 avril 2017**

## Le Conseil du Territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège  
Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-bois  
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de Membres en exercice : 72  
Présents : 47  
Excusés : 20  
Absents : 5

**REUNION DU 10 AVRIL 2017**

Le Président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le LUNDI DIX AVRIL à VINGT HEURES, le Conseil de Territoire, dûment convoqué le QUATRE AVRIL DEUX MILLE DIX SEPT, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 47**

M. ARDJOUNE Madani, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme AUTAIN Clémentine, M. BARON Stéphane, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, Mme BOUR Patricia, M. CAHENZLI Denis, M. CAPO-CANELLAS Vincent, M. CARRE Julien, Mme COCOZZA Merzouba, Mme COMAYRAS Christine, M. CONTY Albert, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DUBOE Nicole, Mme ELSODY Arhella, M. FLEURY Stéphane, M. GATIGNON Stéphane, M. GRAMFORT Mathieu, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAURENT Daniel, Mme LEVE Séverine, Mme MABCHOUR Najet, M. MANGIN Anthony, Mme MARCHOIS Maryline, M. MARIOT Claude, Mme MAROUN Séverine, Mme MARQUETON Céline, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MONTES Mathieu, Mme PINHEIRO Amélie, Mme QUERUEL Marie-Jeanne, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGNA Fatou, Mme VALLETON Martine, Mme VANDENABELLE Bernadette, Mme VAUBAN Maryline, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme WANLIN Elsa, M. WATTEZ Robert, M. ZANGRILLI François

**EXCUSES, A L'OUVERTURE DE LA SEANCE, AYANT DONNE POUVOIR A : 20**

M. AMARI Farid,	à	M. MILLARD Jean-Luc,
Mme ARAB Dalila,	à	M. GRAMFORT Mathieu
M. BAILLON Jean-François,	à	M. GATIGNON Stéphane,
M. BOUMEDJANE Karim,	à	Mme BOUR Patricia,
Mme BUFFET Marie-George,	à	M. MIGNOT Didier,
M. CANNAROZZO Frank,	à	M. RAMADIER Alain,
M. CHABANI Hamid,	à	M. MANGIN Anthony,
M. CHALLIER Guy,	à	Mme QUERUEL Marie-Jeanne,
M. CHAUSSAT Jacques,	à	Mme LANCHAS-VICENTE Karine,
Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie,	à	Mme BELMOUDEN Fatima,
M. FERREIRA Lino,	à	Mme DE CARVALHO Virginie,
Mme JAOUANI Amel,	à	M. MONTES Mathieu,
Mme LAGARDE Aude,	à	Mme ELSODY Arhella,
M. LAGARDE Jean-Christophe,	à	M. ZANGRILLI François
M. MARQUES Paulo,	à	M. ATTIORI Olivier,
M. MEIGNEN Thierry,	à	Mme COMAYRAS Christine,
Mme MOREIRA Véronique,	à	Mme WANLIN Elsa,
M. RANQUET Jean-Philippe,	à	M. VAZ Micaël,
Mme SEGURA Angela,	à	M. CARRE Julien
Mme YERRO Georges-Marie,	à	Mme VANDENABELLE Bernadette,

**ETAIENT ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 5**

Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MAHMOUDI Yacine, M. NICOLAS Frédéric, Mme SAGO Aïssa, M. SALINI Stéphane

**SECRETARE DE SEANCE :**

Mme COMAYRAS Christine

**A la question n°2 – Politique de la Ville (46 – 20 – 6)**

Madame Séverine MAROUN quitte l'assemblée

**A la question n°4.1 – PLU du Bourget (47 – 20 – 5)**

Madame Séverine MAROUN rejoint l'assemblée

**A la question n° 4.6 – Urbanisme - Adhésion à l'APUR (48 – 20 – 4)**

Madame Brigitte LEMARCHAND rejoint l'assemblée

**A la question n° 5.1 – Assainissement (47 – 19 – 6)**

Monsieur Mathieu GRAMFORT avec le pouvoir de Madame Dalila ARAB quitte l'assemblée

**A la question n° 5.2 – Assainissement (48 – 20 – 4)**

Monsieur Mathieu GRAMFORT avec le pouvoir de Madame Dalila ARAB rejoint l'assemblée

**A la question n° 9.3 – Budget primitif annexe assainissement (46 – 20 – 6)**

Monsieur Mathieu GRAMFORT avec le pouvoir de Madame Dalila ARAB quitte définitivement l'assemblée

Monsieur Mathieu GRAMFORT donne son pouvoir à Madame Najet MABCHOUR

Monsieur Bruno BESCHIZZA quitte l'assemblée

**A la question n°9.4 – Budget annexe distribution d'eau du Blanc-Mesnil (46 – 19 – 7)**

Monsieur Bruno BESCHIZZA rejoint l'assemblée

Madame Arhella ELSODY avec le pouvoir de Madame Aude LAGARDE quitte l'assemblée

**A la question n°9.5 – Budget annexe régie distribution d'eau de Tremblay-en-France (47 – 20 - 5)**

Madame Arhella ELSODY avec le pouvoir de Madame Aude LAGARDE rejoint l'assemblée

**A la question n°9.7 – Budget – Fixation du taux d'imposition à la CFE (45 – 19 – 8)**

Monsieur Olivier ATTIORI avec le pouvoir de Monsieur Paulo MARQUES

et Monsieur Claude MARIOT quittent l'assemblée

**A la question n°9.9 – Budget – Exonérations fiscales en matière de CFE (47 – 20 - 5)**

Monsieur Olivier ATTIORI avec le pouvoir de Monsieur Paulo MARQUES

et Monsieur Claude MARIOT rejoignent l'assemblée

# ORDRE DU JOUR

<b>1 - INFORMATION .....</b>	<b>5</b>
ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2017 .....	5
<b>2 - POLITIQUE DE LA VILLE .....</b>	<b>5</b>
SIGNATURE DE LA PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2017 DE L'APPEL A PROJETS 2016 DES CONTRATS DE VILLE DE L'EPT .....	5
<b>3 - HABITAT.....</b>	<b>5</b>
AVIS SUR LA CREATION DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT ET SA COMPOSITION .....	5
<b>4 - URBANISME.....</b>	<b>5</b>
4.1 - APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU BOURGET.....	5
4.2 - INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN « RENFORCE » SUR LA COMMUNE DU BOURGET.....	6
4.3 - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE, SECTEUR DE LA ZAC SUD CHARLES DE GAULLE, AUJOURD'HUI DENOMMEE AEROLIANS PARIS (ZONE 1AUz) – MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE .....	6
4.4 - MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS EN VUE DE LA REQUALIFICATION DE L'ÎLOT DE L'ÉCOLE DU BOURG – MODALITE DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC .....	6
4.5 - PROJET DE T ZEN 3 (BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE) SUR L'EX-RN3 DE LA PORTE DE PANTIN (PARIS 19EME) A LA GARE DE GARGAN (LES PAVILLONS-SOUS-BOIS) - APPROBATION DE LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS EN LIEN AVEC LE PROJET T ZEN 3 .....	6
4.6 - ADHESION A L'ATELIER PARISIEN D'URBANISME .....	7
<b>5 - ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>7</b>
5.1 - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PAR LES PARTICULIERS – TREMBLAY-EN-FRANCE.....	7
5.2 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES A CONCLURE AVEC LA COMMUNE DE SEVRAN POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU SITE FREINVILLE - WESTINGHOUSE .....	7
<b>6 - DECHETS MENAGERS.....</b>	<b>7</b>
6.1 - CONVENTION DE COOPERATION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL DE CONTENEURISATION, COLLECTE ET TRAITEMENT DES BIODECHETS ENTRE L'AGENCE METROPOLITAINE DES DECHETS MENAGERS (SYCTOM ) ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL .....	7
6.2 - CONVENTION ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL ET L'OCAD3E CONCERNANT LA COLLECTE DES DECHETS SEPARES DES DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES MENAGERS.....	7
<b>7 - PERSONNEL.....</b>	<b>7</b>
7.1 - SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS .....	7
7.2 - ACCUEIL ET GRATIFICATION DE STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR .....	8
<b>8 - AFFAIRES GENERALES.....</b>	<b>8</b>
CONVENTION PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LE TERRITOIRE ET LE SEAPFA .....	8
<b>9 - FINANCES .....</b>	<b>8</b>
9.1 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL .....	8
9.2 - BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2017 .....	8
9.3 - BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017.....	9
9.4 - BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DISTRIBUTION D'EAU DU BLANC-MESNIL – EXERCICE 2017 .....	9
9.5 - BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE REGIE DE DISTRIBUTION D'EAU DE TREMBLAY-EN-FRANCE - EXERCICE 2017 .....	9
9.6 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DE PARIS TERRES D'ENVOL POUR 2017 .....	9
9.7 - FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION A LA CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR 2017 .....	9
9.8 - CONVENTION DE REVERSEMENT DE FISCALITE DE LA TEOM ENTRE LA VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS ET PARIS TERRES D'ENVOL.....	9
9.9 - MESURES D'EXONERATIONS FISCALES EN MATIERE DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE).....	10
<b>10 - AVIS DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL .....</b>	<b>10</b>
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GONESSE – AVIS DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL .....	10

## 1 - INFORMATION

### ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2017

Le Conseil de Territoire à l'unanimité

- **Approuve** le Procès Verbal de la séance du Conseil de Territoire du 20 mars 2017.

## 2 - POLITIQUE DE LA VILLE

### SIGNATURE DE LA PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2017 DE L'APPEL A PROJETS 2016 DES CONTRATS DE VILLE DE L'EPT

Le Conseil de Territoire à l'unanimité

- **Autorise** le Président ou son représentant à signer les tableaux de programmation budgétaires de l'Appel à projets 2017 des Contrats de Ville de Paris Terres d'Envol.

## 3 - HABITAT

### AVIS SUR LA CREATION DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT ET SA COMPOSITION

Le Président décide de retirer ce point de l'ordre du jour en raison de l'importance de cette délibération rapportée par Monsieur Thierry MEIGNEN, absent de ce Conseil.

## 4 - URBANISME

### 4.1 - APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU BOURGET

Le Conseil de Territoire à l'unanimité (60 voix pour, 7 NPPV : F. ASENSI, M. MONTES, M. ARDJOUNE, V. DE CARVALHO, N. DUBOE, A. JAOUANI, L. FERREIRA)

- **Approuve** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune du Bourget tel qu'annexé à la présente délibération.
- **Précise** que les adaptations apportées au projet de PLU, après l'enquête publique dans les conditions prévues par l'article L. 153-21 du Code de l'urbanisme, sont présentées dans la note de synthèse déroulant la procédure ainsi que le document portant les réponses aux différentes observations relevées et des modifications à opérer,
- **Précise** que conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme :
  - La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège social de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol situé à l'hôtel de ville d'Aulnay sous Bois (place de l'hôtel de Ville, 93600 Aulnay sous Bois) et à l'hôtel de ville du Bourget (65 avenue de la Division Leclerc, 93350 Le Bourget) ;
  - Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département ;
  - La présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs.
- **Précise** que la présente délibération sera exécutoire dans les conditions prévues par l'article L.153- 24 du Code de l'Urbanisme et notamment dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications.
- **Précise** que le dossier de PLU de la commune du Bourget sera tenu à la disposition du public à l'Hôtel de Ville du Bourget (65, avenue de la Division Leclerc, 93350 Le Bourget) et au siège social de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol situé à l'hôtel de ville d'Aulnay-sous-Bois (place de l'hôtel de Ville, 93600 Aulnay-sous-Bois).

**4.2 – INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN « RENFORCE » SUR LA COMMUNE DU BOURGET**

**Le Conseil de Territoire à l'unanimité :**

- **Institue** le Droit de Préemption Urbain « simple et renforcé » sur l'ensemble du territoire de la commune du Bourget,
- **Précise** que les Droits de Préemption urbains « simple et renforcé » institués par la présente délibération entreront en vigueur à compter du caractère exécutoire de l'approbation du PLU, et après accomplissement des mesures de publicité des articles R211-2 et R211-3 du code de l'urbanisme,
- **Délègue** l'exercice des Droits de Préemption Urbains « simple et renforcé » à la commune du Bourget selon la cartographie ci jointe, afin de lui permettre de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal,
- **Précise** que la commune devra notifier à réception, par lettre simple, à l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol, une copie de chaque déclaration d'intention d'aliéner, dont elle sera destinataire sur l'ensemble des secteurs relevant du droit de préemption réservé à celui-ci.

**4.3 – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE, SECTEUR DE LA ZAC SUD CHARLES DE GAULLE, AUJOURD'HUI DENOMMEE AEROLIANS PARIS (ZONE 1AUZ) – MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE**

**Le Conseil de Territoire à l'unanimité (66 voix pour, 1 abstention : C. MARIOT) :**

- **Approuve** la mise à disposition d'un dossier au public comprenant le projet de modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Tremblay-en-France ainsi que l'exposé des motifs du changement, et ce pendant une durée d'un mois, du 9 mai 2017 au 9 juin 2017 inclus, accompagné d'un registre pour recueillir les observations en Mairie de Tremblay-en-France et dans les locaux de l'EPT Paris Terres d'Envol à Villepinte.
- **Précise** que pendant toute la durée de la mise à disposition, les pièces du dossier resteront déposées à la mairie de Tremblay-en-France, Direction des Services Techniques, Division de l'Urbanisme (4ème étage), 18 boulevard de l'Hôtel de Ville, 93290 Tremblay-en-France, ainsi que dans les locaux de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol, 50 allée des Impressionnistes, 93420 Villepinte, le tout aux jours et heures d'ouverture des bureaux.
- **Précise** que chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations relatives au dossier de modification simplifiée n° 6 du Plan Local d'Urbanisme de Tremblay-en-France sur le registre déposé dans les locaux du Service Urbanisme de la Mairie de Tremblay-en-France ou sur celui déposé dans les locaux de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol, ou encore les adresser par écrit à Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol - Modification simplifiée n° 6 du PLU de Tremblay-en-France - BP 10018 - 93601 Aulnay-sous-Bois Cedex.
- **Précise** que cette mise à disposition sera annoncée par voie d'affichage sur les panneaux municipaux, par mesure de publicité diffusée dans un journal départemental, par publication d'un avis sur le site internet de la commune, et dans le bulletin municipal, et que les modalités de la mise à disposition seront rappelées au moins huit jours avant qu'elle ne débute.
- **Autorise** Monsieur le Président l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant délégué à signer tous documents relatifs à la présente affaire.

**4.4 – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS EN VUE DE LA REQUALIFICATION DE L'ÎLOT DE L'ÉCOLE DU BOURG – MODALITE DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC**

**Le Conseil de Territoire à l'unanimité (60 voix pour, 7 NPPV : F. ASENSI, M. MONTES, M. ARDJOUNE, V. DE CARVALHO, N. DUBOE, A. JAOUANI, L. FERREIRA)**

- **Approuve** la mise à disposition d'un dossier au public concernant le projet de modification simplifiée du PLU d'Aulnay-sous-Bois en vue de la requalification de l'îlot de l'école du bourg ainsi que l'exposé des motifs de ce changement,
- **Précise** que le dossier sera mis à disposition du public du 25 mai au 26 juin 2017 au Centre Administratif situé 16 boulevard Félix Faure à Aulnay-sous-Bois – Direction de l'Urbanisme (1er étage - porte 135), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00 afin que le public puisse en prendre connaissance,
- **Précise** que pendant cette période, le public pourra consigner ses observations :
  - sur le registre disponible sur le lieu de mise à disposition du dossier,
  - par courrier adressé à Monsieur le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol - Modification simplifiée du PLU d'Aulnay-sous-Bois – BP10018 – 93601 Aulnay-sous-Bois,
- **Précise** que ces modalités de mise à disposition seront précisées 8 jours au moins avant qu'elle débute par voie d'affiches sur les panneaux administratifs municipaux, par un avis publié sur le site internet de la Ville et dans un journal départemental,
- **Autorise** Monsieur le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué à signer tous documents relatifs à la présente affaire.

**4.5 – PROJET DE T ZEN 3 (BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE) SUR L'EX-RN3 DE LA PORTE DE PANTIN (PARIS 19EME) A LA GARE DE GARGAN (LES PAVILLONS-SOUS-BOIS) - APPROBATION DE LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS EN LIEN AVEC LE PROJET T ZEN 3**

**Le Conseil de Territoire à l'unanimité :**

- **Approuve** la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Aulnay-sous-Bois,
- **Dit** que le projet de SMR sur la Commune d'Aulnay-sous-Bois devra minimiser l'impact du projet sur le cadre de vie des riverains, notamment en conservant l'ensemble des arbres dans la bande de terrain de 4 mètres entre l'alignement et le mur antibruit, le tout dans la mesure du possible en préservant les arbres remarquables tels que les saules pleureurs et le cèdre.



**4.6 – ADHESION A L'ATELIER PARISIEN D'URBANISME**

**Le Conseil de Territoire à l'unanimité** (61 voix pour, 7 abstentions : N. ROLAND IRIBERRY, D. ARAB, F. SAGNA, N. MABCHOUR, S. GATIGNON, M. GRAMFORT, JF. BAILLON) :

- **Adhère** à l'Atelier Parisien d'Urbanisme au titre de l'année 2017, et approuve les statuts ci-joints,
- **Décide** à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation de son représentant par un vote à bulletin secret et désigne Madame Martine VALLETON pour représenter PARIS TERRES D'ENVOL au sein de l'APUR,
- **Règle** la cotisation annuelle sur la base de factures établies en conformité avec les statuts et les décisions du Conseil d'Administration de l'association. Pour l'année 2017, la cotisation est de 50 000 €,
- **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget général de l'exercice en cours.

**5 - ASSAINISSEMENT**
**5.1 - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PAR LES PARTICULIERS – TREMBLAY-EN-FRANCE**

**Le Conseil de Territoire à l'unanimité :**

- **Approuve** la mise en place d'un conventionnement avec l'Agence de l'Eau, dans la perspective d'un subventionnement à 100 % de la mise en conformité des branchements d'assainissement par les particuliers,
- **Décide**, dans l'attente de la mise en place de ce conventionnement avec l'Agence de l'Eau, d'allouer dans la continuité des actions engagées sur la commune de Tremblay-en-France et prévue au budget 2017, une subvention des travaux de mise en conformité réalisés par les particuliers, correspondant à 36 % du montant total TTC des travaux réalisés depuis le 1er janvier 2017,
- **Approuve** la convention type de subventionnement jointe.

**5.2 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES A CONCLURE AVEC LA COMMUNE DE SEVRAN POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU SITE FREINVILLE - WESTINGHOUSE**

**Le Conseil de Territoire à l'unanimité :**

- **Approuve** les termes de la convention de groupement de commandes à conclure avec la commune de Sevrans et la désigner coordonnateur du groupement pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux divers pour l'aménagement des espaces publics du projet immobilier du site FREINVILLE – WESTINGHOUSE.

**6 - DECHETS MENAGERS**
**6.1 – CONVENTION DE COOPERATION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL DE CONTENEURISATION, COLLECTE ET TRAITEMENT DES BIODECHETS ENTRE L'AGENCE METROPOLITAINE DES DECHETS MENAGERS (SYCTOM) ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL**

**Le Conseil de Territoire à l'unanimité :**

- **Approuve** la convention de coopération pour la mise en œuvre d'un dispositif expérimental de conteneurisation, collecte et traitement des biodéchets entre l'EPT Paris terres d'Envol et le SYCTOM ;
- **Autorise** le Président à signer la convention susmentionnée d'une durée de 5 ans ainsi que les documents y afférents ;
- **S'engage** à financer les dépenses correspondantes sur budget « Ordures ménagères » du Territoire

**6.2 – CONVENTION ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL ET L'OCAD3E CONCERNANT LA COLLECTE DES DECHETS SEPARES DES DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES MENAGERS**

**Le Conseil de Territoire à l'unanimité :**

- **Approuve** les termes de la convention de co-maitrise d'ouvrage confiant à la SGP la réalisation de l'opération de dévoilement de la portion de la conduite du réseau d'assainissement, située dans l'emprise de la gare de Sevrans-Beaudottes du Grand Paris Express,
- **Autorise** le Président à signer la convention.

**7 - PERSONNEL**
**7.1 – SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le Conseil de Territoire à l'unanimité :**

- **Décide** la suppression de deux postes dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- **Décide** la création de deux postes dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs
- **Adopte** la modification du tableau des effectifs comme suit :

Cadres d'emplois	Catégories	Effectifs
DGS	Emploi fonctionnel	1
DGA	Emploi fonctionnel	2
Administrateurs	A	2
Attachés	A	12
Rédacteurs	B	7
Adjoint administratifs	C	10
Ingénieurs en chef	A	2
Ingénieurs	A	15
Collaborateur de cabinet	A	1

### **7.2 – ACCUEIL ET GRATIFICATION DE STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**Le Conseil de Territoire à l'unanimité :**

- **Décide** d'instituer le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis à l'Etablissement public territorial effectuant un stage de plus de deux mois, selon les termes d'une convention tripartite, et dont le montant est déterminé par les textes en vigueur,
- **Autorise** le Président à signer les conventions à venir,
- **Inscrit** les crédits prévus à cet effet au budget.

## **8 – AFFAIRES GENERALES**

### **CONVENTION PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LE TERRITOIRE ET LE SEAPFA**

**Le Conseil de Territoire à l'unanimité :**

- **Approuve** la convention de participation financière entre le territoire Paris terres d'envol et le SEAPFA,
- **Autorise** le Président à signer la convention et ses avenants éventuels,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget.

## **9 – FINANCES**

### **9.1 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI**

**Le Conseil de Territoire à l'unanimité :**

- **Reprend** par anticipation au budget primitif du budget principal de l'exercice 2017 de Paris Terres d'Envol, les résultats prévisionnels de l'exercice 2016, soit :  
 \*un résultat de fonctionnement de 3.295.161,11 € affecté prévisionnellement à hauteur de 588.679,23 € en compte de réserves (recette au compte 1068) et repris à hauteur de 2.706.481,88 € en report à nouveau de fonctionnement (recette au compte 002).  
 \*un solde d'exécution d'investissement de 751.104,82 € (recette au compte 001).  
 Les restes à réaliser d'investissement sur les compétences conservées par Paris Terres d'Envol, arrêtés au 31/12/2016, sont également repris à hauteur de 10.159.803,16 € en dépenses et 8.820.019,11€ en recettes.

### **9.2 – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2017**

**Le Conseil de Territoire à l'unanimité (54 voix pour, 14 abstentions : S. GATIGNON, N. MABCHOUR, M. GRAMFORT, D. ARAB, JF. BAILLON, E. WANLIN, V. MOREIRA, R. WATTEZ, F. SAGNA, MG. BUFFET, D. MIGNOT, G. CHALLIER, MJ. QUERUEL, N. ROLAND IRIBERRY)**

- **Adopte** le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2017, équilibré à la somme de 178 486 682.04 €
  - Section de fonctionnement 155 309 728.88 €
  - Section d'investissement 23 176 953.16 €
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.



**9.3 – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017**

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2017, voté par chapitre, conformément au tableau ci-dessous :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
TOTAL	15 837 653,00 €	15 837 653,00 €
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
TOTAL	12 394 163,00 €	12 394 163,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>28 231 816,00 €</b>	<b>28 231 816,00 €</b>

- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette affaire

**9.4 – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DISTRIBUTION D'EAU DU BLANC-MESNIL – EXERCICE 2017**

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif du budget annexe régie de distribution de l'eau du Blanc-Mesnil pour l'exercice 2017, équilibré tant en dépenses qu'en recettes, qui lui est soumis conformément au tableau ci-dessous :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	558 600 €	Dépenses	912 330 €
Recettes	558 600 €	Recettes	912 330 €

- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**9.5 – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE REGIE DE DISTRIBUTION D'EAU DE TREMBLAY-EN-FRANCE - EXERCICE 2017**

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif du budget annexe régie de distribution de l'eau de Tremblay-en-France pour l'exercice 2017, équilibré tant en dépenses qu'en recettes, qui lui est soumis conformément au tableau ci-dessous :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	1 437 550 €	Dépenses	299 643.32 €
Recettes	1 437 550 €	Recettes	299 643.32 €

- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**9.6 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DE PARIS TERRES D'ENVOI POUR 2017**

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Fixe** à 8,74 % le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2017 sur le territoire de l'ancienne Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget (ZIP unique).  
Le produit correspondant est inscrit en recette du budget primitif 2017 de Paris Terres d'Envol à hauteur de 11 230 656 €.
- **Fixe** à 0,00 % le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2017 sur le territoire de l'ancienne Communauté d'Agglomération Terres de France.

**9.7 – FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION A LA CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR 2017**

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Fixe** le taux de la Contribution Foncière des Entreprises à 33.68 % pour 2017.

**9.8 – CONVENTION DE REVERSEMENT DE FISCALITE DE LA TEOM ENTRE LA VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS ET PARIS TERRES D'ENVOI**

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le reversement d'une part de la TEOM à l'EPT Paris Terres d'Envol fixé à 9 350 000 €,
- **Adopte** la convention de reversement de la TEOM entre la commune d'Aulnay-sous-Bois et l'EPT Paris Terres d'Envol,
- **Autorise** M. le Président ou son représentant à signer la convention de reversement de la TEOM à l'EPT Paris Terres d'Envol,

**9.9 – MESURES D'EXONERATIONS FISCALES EN MATIERE DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)****Le Conseil de Territoire à l'unanimité :**

- **Décide** d'exonérer de cotisation foncière des entreprises au taux de 100 % les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent du label « librairie indépendante de référence »,
- **Décide** d'exonérer de cotisation foncière des entreprises au taux de 100 % les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement « art et essai » au titre de l'année de référence,
- **Décide** d'exonérer de cotisation foncière des entreprises au taux de 100 % les théâtres nationaux, les autres théâtres fixes et concerts symphoniques et autres, les orchestres divers et les chorales.

**10 – AVIS DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL****REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GONESSE – AVIS DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL****Le Conseil de Territoire à l'unanimité :**

- **Réitère** le vœu exprimé le 21 mars 2016 par le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol portant sur le projet Europa City,
- **Confirme** son opposition au projet comme détaillée dans le cahier d'acteur et les contributions transmises à la Commission Nationale du Débat Public dans le cadre du Débat Public sur EuropaCity
- **Emet** un avis réservé sur ce projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Gonesse en raison de l'ensemble des effets néfastes que le projet EuropaCity produirait

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

**Le secrétaire de séance****Christine COMAYRAS****Le Président****Bruno BESCHIZZA****Certifié affiché du** au**Bruno BESCHIZZA**